



Mâcon, le 2 mai 2020

## INFORMATION

Le 1<sup>er</sup> mai, selon l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté, 228 personnes (-10 par rapport au 30 avril) étaient hospitalisées dans les hôpitaux et cliniques de Saône-et-Loire. Vingt-quatre patients (+1) sont pris en charge en réanimation. 105 personnes (+3) sont placées en soins de suite et de réadaptation. 454 personnes (+11) sont retournées à domicile après hospitalisation. Depuis le début de l'épidémie, 159 personnes sont décédées en Saône-et-Loire en milieu hospitalier, soit le même nombre que le 30 avril.

Selon le point épidémiologique de Santé Publique France du 29 avril, en Saône-et-Loire, à la date du 27 avril, 59 établissements d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes (EHPAD) avaient procédé à un signalement d'au moins un cas Covid-19 confirmé ou possible depuis le 1<sup>er</sup> mars. Sur la période du 1<sup>er</sup> mars au 27 avril, 332 résidents et 260 personnels étaient des cas confirmés ou possibles de Covid-19. 69 résidents étaient décédés dans les EHPAD de Saône-et-Loire, soit 7 de plus depuis la dernière situation présentée par SPF à la date du 22 avril.

Les informations relatives à la situation épidémiologique de la Bourgogne-Franche-Comté sont consultables sur le site de Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/regions/bourgogne-franche-comte/documents/bulletin-regional/2020/covid-19-point-epidemiologique-en-bourgogne-et-franche-comte-du-29-avril-2020>

Le 1<sup>er</sup> mai 2020, le Ministre des solidarités et de la santé a présenté la carte des départements à circulation épidémique élevée classés rouge et ceux à circulation épidémique faible classés vert, les départements classés orange étant dans une situation intermédiaire.

Compte tenu de la situation épidémique constatée en Saône-et-Loire, notamment de la charge hospitalière en réanimation, la Saône-et-Loire est classée rouge. Cette situation sera réévaluée chaque jour et une nouvelle carte présentée tous les soirs jusqu'au 7 mai. C'est la carte du 7 mai qui déterminera les mesures de sortie du confinement applicables en Saône-et-Loire à compter du 11 mai.

Ce classement nous donne à nouveau un signal de grande vigilance et nous incite à poursuivre avec grande rigueur l'application des gestes barrières et des mesures de distanciation physique. Ne relâchons pas les efforts.

